



Culture tri

Le Magazine Environnement de la CC2V

Reportage

Déchetterie : les travaux touchent à leur fin !



PROJET - P 3
5 ans de tri
ça se fête !

CHIFFRES - P 6
Attention, les résultats
sont en baisse !

**PETITS
JOURNALISTES - P 7**
Le lycée horticole
a découvert
la déchetterie
en avant-première

juin 2004 - **n°10**



Editorial

Depuis 1995, la CC2V a la compétence de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et "Assimilés". Sans pour autant être produits par les ménages, les déchets émis par les professionnels et les administrations sont par nature, "assimilables" aux ordures ménagères.

La loi de 1993 oblige les collectivités d'instaurer la "Redevance Spéciale" pour en financer l'élimination. C'est pourquoi un bureau d'études a procédé à des relevés sur plusieurs semaines dans chacune des 16 communes.

Dans un premier temps, la redevance touchera les producteurs de plus de 340 litres de déchets la semaine. Les élus ont fait le choix d'exonérer provisoirement les petits producteurs. Elle est calculée en fonction du coût du service, avec une mise à disposition de bacs spécifiques.

Elle sera en place à compter du 1^{er} juillet 2005 pour les producteurs de plus de 1.000 litres par semaine. En janvier 2006, toutes les administrations et entreprises devront assurer la gestion de leurs ordures, soit avec la Redevance Spéciale, soit avec le collecteur de leur choix.

Raymond TISSIER

Vice-président
de la Communauté de Communes des Deux Vallées,
Chargé de l'Environnement,
des Déchets Ménagers et de la dératisation
Maire de Cambronne Lès Ribécourt

L'Actu

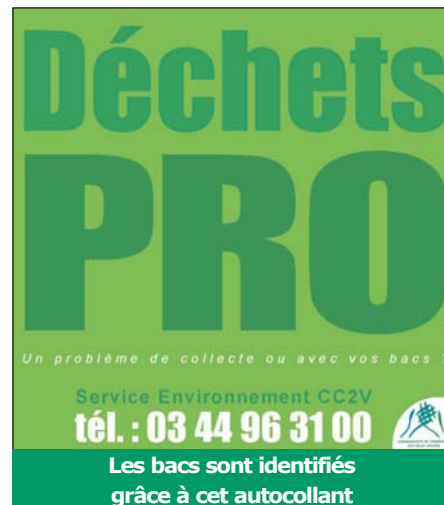
Redevance spéciale Les professionnels payent l'élimination de leurs déchets

A compter du 1^{er} juillet 2005, les professionnels du territoire vont payer l'élimination de leurs déchets.

La redevance spéciale concerne les administrations, artisans, commerçants, entreprises et professions libérales. Elle permet de financer la collecte et l'élimination des déchets qui ne sont pas issus des ménages.

En effet, la Communauté de Communes des Deux Vallées assure la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères. Le montant de la redevance dépend du volume déposé. Tous les professionnels concernés ont été rencontrés pour définir ce volume et le nombre de bacs mis à leur disposition. Leurs bacs sont reconnaissables grâce à un autocollant spécifique.

La collecte est toujours faite aux jours habituels sauf pour les professionnels qui ont choisi un autre prestataire.



"Petits" journalistes

Les élèves de la classe de BEPA.TP session 2003/2005

Merci à Véronique BLANC, professeur au Lycée Horticole de Ribécourt-Dreslincourt et au groupe d'élève qui a participé à la réalisation de la page 7 :

Nicolas Dumont, Vincent Géron, Sandra Ghiglione, Franck Teissier, Fabien Thibault, Kévin Lecoq, Rémi Brochard, Léo Assolent, Jordan Michaux, Romain Vergne, Augustin Lécuyer, Maud Bouchez.

Ils ont suivi pendant quelques semaines l'équipe environnement pour collecter des informations et travailler sur une page de notre magazine. Ils se sont ensuite occupés de la rédaction et des photos. Du bon travail, merci !



La traditionnelle photo de groupe après le bouclage